

mardi 30 août 2016

Madame, Monsieur

Parents d'élève(s) du Collège Lou Blazer

Montbéliard, le 25 août 2016

OBJET : Bourses de Collège – Campagne Année scolaire 2016-2017

IMPORTANT

Académie de
Besançon
Ministère de
L'Éducation Nationale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S/C de Mme la Principale

Dossier suivi par
Florence BOILLON

Téléphone
03 81 98 29 44
Fax
03 81 98 29 89

Mél.
0251395f@ac-besancon.fr

6 rue Hélène Boucher
25200 Montbéliard

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, un formulaire de demande de bourses de collège ainsi que les plafonds des ressources applicables pour l'attribution des bourses en 2016-2017.

Un simulateur de bourses de collège est accessible à l'adresse : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college.

Si, après examen des conditions d'attribution, vous constatez que vous y avez droit, vous devrez compléter et signer la demande de bourses, sans oublier de joindre obligatoirement :

- une photocopie de l'avis d'imposition des Revenus de l'année 2014
- un relevé d'identité bancaire

Le dossier COMPLET devra être DEPOSE A L'INTENDANCE AVANT LE 18 Octobre 2016 – Dernier délai
Après cette date, le dossier ne sera pas étudié

Les bourses de Collège sont destinées à favoriser des élèves. A cet égard, lorsque les familles font état d'une modification très profonde de leur situation entraînant une diminution des ressources (décès, chômage...), il sera fait un examen de ces situations exceptionnelles, afin de pouvoir aider les familles dans la scolarité de leurs enfants.

L'assistante sociale (Mme RACINE) du Collège est à votre disposition ainsi que Madame DJEFAFLIA et Mme BOILLON pour étudier votre situation.

Le nombre d'enfants à charge retenu pour l'étude du droit à bourse est celui qui figure sur l'avis d'impôt sur le revenu pris en considération (mineur + majeur célibataire).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Principale,

M. P. WUHLIN



Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2016-2017

Cadre réservé à l'administration
INE : | | | | | | | | | | | | | | | | | |
N° Etab : | | | | | | | | | | | | | | | |
Date de dépôt du dossier dans l'établissement : | | | | | | | | | |

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1 – Renseignements concernant les membres de la famille L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____

Fille Garçon Sa date de naissance : | | | | | | | | | |

Vous-même

Vous êtes : le père OU la mère OU le représentant de l'enfant

Votre nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Votre adresse : _____

Code postal : | | | | | | Commune : _____

N° de tel : | | | | | | | | | | Courriel : _____@_____

Situation de famille : marié(e) pacsé(e) en concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf(ve) célibataire

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs

Est-il : le père ou la mère de l'enfant

Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Son adresse si elle est différente de la vôtre : _____

Code postal : | | | | | | Commune : _____

2 – Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) de l'enfant
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts

Date et signature : _____

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses ou de fraudes déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de l'établissement ou du service académique dans lequel la demande est envoyée.

Cadre réservé à l'administration

Classe fréquentée par l'élève : _____

Pièces communiquées :

Avis d'impôt sur le revenu	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Relèvements d'identité bancaire (BiC/IBAN)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Procurations (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Montant de la bourse

Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) euros

Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés) euros

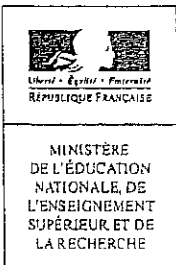
Décision du service académique des bourses (pour les établissements privés et le CNED) euros

Annexe 3

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2016-2017

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014		
	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	14 831	8 017	2 829
2	18 253	9 867	3 481
3	21 675	11 717	4 134
4	25 097	13 568	4 787
5	28 520	15 418	5 440
6	31 943	17 267	6 093
7	35 365	19 118	6 745
8 ou plus	38 787	20 968	7 398
Montant annuel de la bourse	84 €	231 €	360 €

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €



Nous sommes là pour vous aider



Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2016-2017

Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014,
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus 2014 à ne dépasser	14 831	18 253	21 675	25 097	28 520	31 943	35 365	38 787

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-college.

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014,
- un relevé d'identité bancaire (RIB),
- une procuration, si vous le souhaitez et si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le représentant légal de l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Pour les élèves inscrits au CNED :

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège
CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure - tél : 02.32.29.64.00
- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 - Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège - tél : 05.61.02.05.01

POUR EN SAVOIR PLUS

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college et utiliser le simulateur de bourse en ligne